

République Française

Département  
Des Bouches-du-  
Rhône

Commune de  
**PEYPIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 19 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire.

**Présents** (15) : LEONARDIS Jean Marie – MAGAGLI Laurence – RESCH Cécile – EQUINE Jean-Pierre – ANGELI Nadine – PIRONTI Francis – TORNATORE Odile – BIGOT Jean-Marc – CAUDULLO Gilbert – ULBRICH Maximilien – TEDDE Sebastien – GODARD Aurélie – GIANASTASIO Laura – DERDERIAN Laurent – SIMON Jean Jacques

**Absents excusés** (9) : GIBELOT Frédéric – NAFISSI Patrick – BRUNY Muriel – LENGLIN Anne – ISOARDO Nathalie – DROPSY Sophie – CARERI Marc – LOUIS Bruno – ALLARD Delphine

**Pouvoirs** (5) : ROUX Elise à PIRONTI Francis – BONHOMME Sandy à ANGELI Nadine – LE GALL Dominique à TORNATORE Odile – BIERLAIR René à LEONARDIS Jean Marie – HUYGHE Yannick à DERDERIAN Laurent

- ▶ Date de la convocation : ..... 13 octobre 2022
- ▶ Secrétaire de séance : ..... ANGELI Nadine

<b>N° 046/2022</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2022</b>
--------------------	---

- ▶ Effectif légal ..... 29
- ▶ Présents : ..... 15 (+ 5 procurations)
- ▶ Ont pris part à la délibération ... 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2312-1 à 4, et L 2313-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits de l'opération n°129 (Local La Grenouille) et n°133 (Maison des Assistantes Maternelles),

Considérant la nécessité de procéder aux modifications des crédits suivants :

Décision Modificative N° 2 au Budget Primitif 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opératio	Articles-	Libellé	Dépenses	Recettes
129	21351-020	Menuiseries aluminium	+ 3 500.00	0.00
133	21351-4228	Climatisation	+ 7 000.00	0.00
111	21351-510	Panneaux photovoltaïques	- 10 500.00	0.00
			0.00	0.00

Entendu cet exposé,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
Vu l'avis de la commission municipale réunie le 12 octobre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**Par DIX-HUIT voix POUR et DEUX voix ABSTENTION (Madame GIANASTASIO – Monsieur DERDERIAN)**

- DECIDE d'adopter les modifications telles qu'indiquées ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Peypin, le 19 Octobre 2022

Monsieur le Maire,

Jean-Marie LEONARDIS



Enregistré en Préfecture le 27/10/2022 / Publication le 09/11/2022

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille - Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89 - Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Jean-Marie LEONARDIS

